



Refus de prise de plainte + recevabilité au commissariat

Par Visiteur

Bonjour,
je suis allé au commissariat de ma ville pour déposer une plainte, la fonctionnaire de police a jugé que je ne pouvais pas porter plainte parce qu'elle l'a jugé non fondé.

Voici les faits :

Ma sœur reçoit des mails menaçant par une personne qu'elle connaissait, j'en reproduis un ci-dessous: (le mail est reproduit tel quel, il est en mauvais français et est difficile à comprendre)

j'ai donné 2 jours pour me répondre !! mais tu m'enfonce de ma gauche où quoi ??

je reste encore pour ta réponse mais ne pense pas que je suis un con ok .

si tu me répond pas je viendrai te voir en direct même c'est possible devant tes parents ! alors si tu ne veux pas des problèmes viens me voir immédiatement !

si tu me répond pas aujourd'hui bas tu vas ... en plus tu m'aimes à moi tu m'embrasses à moi alors normalement t'en pouvais pas moi ?? non ?

si tu aime quelqu'un où si tu mari quelqu'un tu vas me payer trop cher Priya
oublie pas ça ok !! en plus tu peux rien faire et personne plus !!! jusqu'à aujourd'hui ta menti à tout le monde même à tes parents !!! "bref" j'ai rester comme un fou là j'ai repris ma connaissance et je sais que accuse de toi que j'ai abandonner
ton ma famille mon travail tout tout j'ai trouver à l'hôpital comme un con

tu ça c'est accuse de toi pour quoi tu m'aimes ????? est ce que c'est moi qui t'aime en première ?? bon brff !!

viens me voir immédiatement ok c'est ton point bar !!!!

by

A noter que cette personne a déjà agressé ma sœur dans le passé.

J'ai appris que je pouvais envoyer ma plainte directement au procureur.

Pensez-vous que ce mail de menace enfreint une loi et que ma plainte a une possibilité d'être reçue ?

Salutations.

Par Visiteur

Cher monsieur,

A noter que cette personne a déjà agressé ma sœur dans le passé.

J'ai appris que je pouvais envoyer ma plainte directement au procureur.

Pensez-vous que ce mail de menace enfreint une loi et que ma plainte a une possibilité d'être reçue ?

Sans doute ai-je du mal à déchiffrer ce dialecte mais je ne vois pas vraiment où est la menace.. Pouvez-vous m'éclairer ?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

La phrase qui me semble la plus menaçante est celle-ci :

"si tu aime quel quelqu'un où si tu mari quelqu'un tu vas me payer tro chair Priya oubli pas ça ok !! "

Sans être précis sur la menace il préviens ma soeur que si elle se marie avec quelqu'un d'autre elle risque de le payer très cher.

Cette personne a déjà agresser ma soeur devant son école ce qui a nécessité l'intervention de la police (les faits remonte à plus de 5 ans).

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

La phrase qui me semble la plus menaçante est celle-ci :

"si tu aime quel quelqu'un où si tu mari quelqu'un tu vas me payer tro chair Priya oubli pas ça ok !! "

Sans être précis sur la menace il préviens ma soeur que si elle se marie avec quelqu'un d'autre elle risque de le payer très cher.

Effectivement, pour une fois, je rejoins l'avis de la police. Les faits ne sont pas assez manifestes pour pouvoir être poursuivis et c'est trop risqué pour vous. Si vous déposez plainte et que cette personne obtient une relaxe (probable), elle va se retourner contre vous sur le fondement de la dénonciation calomnieuse.

En conséquence, la voie pénale, pour le moment, n'est pas la bonne solution.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir,

Dans ce cas que puis'je faire dans ma situation ?

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonsoir,

Dans ce cas que puis'je faire dans ma situation ?

D'un point de vue juridique, le seul moyen est d'attendre le dérapage à savoir une insulte, une diffamation ou une véritable menace..

Très cordialement.